

Dossier de presse

Vernissage de l'exposition

**« Sur les traces de Jean l'Aveugle »
De la source historique à la représentation de l'histoire**

Mardi, 14 septembre 2010 à 18h aux Archives nationales,
Plateau du Saint-Esprit, Luxembourg



L'exposition se déroulera du 15 septembre au 29 octobre 2010

Sommaire

Communiqué de presse	p. 3
Le contexte de l'exposition « Sur les traces de Jean l'Aveugle »	p. 4
La source historique et la représentation de l'histoire.....	p. 6
Les sources historiques exposées	p. 8
Les Archives nationales de Luxembourg	p. 11
Informations pratiques.....	p. 13

Communiqué de presse

Invitation au vernissage de l'exposition

« **Sur les traces de Jean l'Aveugle** »

De la source historique à la représentation de l'histoire

**le mardi, 14 septembre à 18h aux Archives nationales,
Plateau du Saint-Esprit à Luxembourg.**

A l'occasion du 700^{ème} anniversaire du mariage entre Jean l'Aveugle et Elisabeth de Bohême, les Archives nationales portent un regard différent sur la vie de ce comte profondément ancré dans la mémoire collective du Luxembourg.

A l'unicité du personnage de Jean l'Aveugle et des sources historiques s'oppose en effet une grande diversité de représentations de son histoire. A travers cette exposition, les Archives nationales vous proposent de confronter les sources historiques originales à des illustrations issues du livre pour jeunes intitulé « Sur les traces de Jean l'Aveugle ».

L'exposition se déroulera du 15 septembre au 29 octobre 2010 dans les locaux des Archives nationales au Plateau du Saint-Esprit à Luxembourg. Les personnes intéressées à une visite guidée gratuite peuvent s'adresser au 247 8 66 92 pour de plus amples renseignements.

700^{ème} anniversaire du mariage de Jean l'Aveugle et d'Elisabeth de Bohême

Le contexte de l'exposition « Sur les traces de Jean l'Aveugle »

Le 1^{er} septembre 1310, Jean de Luxembourg, âgé de seulement 14 ans, épouse Elisabeth Premyslides, fille du roi de Bohême et accède au trône à Prague. L'agrandissement territorial ainsi que le gain en poids politique qui en résultent, profitent considérablement à la dynastie des Luxembourg et leur ouvrent de nouvelles perspectives.

Le contexte historique – les raisons du mariage

Aussi bien la dynastie des Premyslides que celle des Luxembourg tirent un profit politique de ce mariage de raison.

Les frontières des principautés territoriales étant pratiquement figées au début du XIV^e siècle, les comtes de Luxembourg n'ont pas réussi à considérablement élargir leur territoire aux dépens de leurs voisins. Voilà pourquoi ils entendent agrandir leurs possessions et leur influence à travers une politique matrimoniale bien réfléchie.



En Bohême, le mariage sert à mettre fin à la lutte pour le trône, disputé depuis la mort en 1306 de Wenceslas III, dernier roi de la dynastie des Premyslides. Sur la demande d'une délégation bohémienne, Henri VII, père de Jean l'Aveugle et Empereur du Saint-Empire, décide de marier son fils à Elisabeth, la sœur du défunt Wenceslas III et de l'investir ainsi du royaume de Bohême.

Le contexte actuel – la commémoration de l'anniversaire du mariage en République tchèque et au Grand-Duché de Luxembourg

L'exposition proposée par les Archives nationales s'inscrit dans un ensemble de manifestations organisées en l'honneur de ce mariage.

En République tchèque, 20 manifestations différentes, dont de nombreuses collaborations entre instituts ou artistes luxembourgeois et tchèques commémorent l'anniversaire. Un des événements phare auquel contribuent aussi les Archives nationales est certainement l'exposition « A Royal Marriage » qui se déroule du 4 novembre 2010 au 6 février 2011 au « Stone Bell House » à Prague.

Du 30 septembre au 1^{er} octobre 2010, le Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg organisera en collaboration avec l'Université de Luxembourg un colloque international intitulé « L'héritière, le prince étranger et le pays. Le mariage de Jean l'Aveugle et d'Elisabeth de Bohême dans une perspective comparative européenne ». De plus, ce même musée proposera à partir d'octobre un programme pédagogique sensibilisant les jeunes à l'époque de Jean l'Aveugle.

La source historique et la représentation de l'histoire

20

Le jeu de Jean

Face au roi de France et contre l'empereur Louis,
Jean joue son dernier atout, sa soeur Marie :
Pour lui, moins utile dans son monastère,
En reine de France, devient sa carte maîtresse.

Dem Jang säin Asaz

*Sech géint Kinnek a Keeser behaupten ass haart.
Mä d'eege Schwëster ass dem Jang seng bescht Kaart!
Am Klouschter notzt si him net vill
Um franséischen Troun ass s'eng Tromp am Spill!*



En difficulté en Bohême, Jean cherche à s'imposer entre France et Empire. Sa soeur ainée Marie, selon la volonté de leur mère, vit au monastère de Marienthal au Luxembourg. Charles IV le Bel, roi de France, a répudié son épouse Blanche de Bourgogne pour adultère. Il n'a pas d'héritier et doit trouver une nouvelle épouse. Jean lui présente sa soeur Marie. Le mariage a lieu à Provins le 21 septembre 1322. Jean n'est pas là, retenu en Bohême par des tentatives de complot contre lui. Deux ans après, la reine Marie subit un accident et meurt. Elle était enceinte. En perdant Marie, Jean perd un pion. Les relations entre France et Luxembourg sont-elles remises en question?



© Iva Mrazkova

© Corinne Kohl-Crouzet



ANLUX, Abbaye de Marienthal, A-XXXIX n° 300

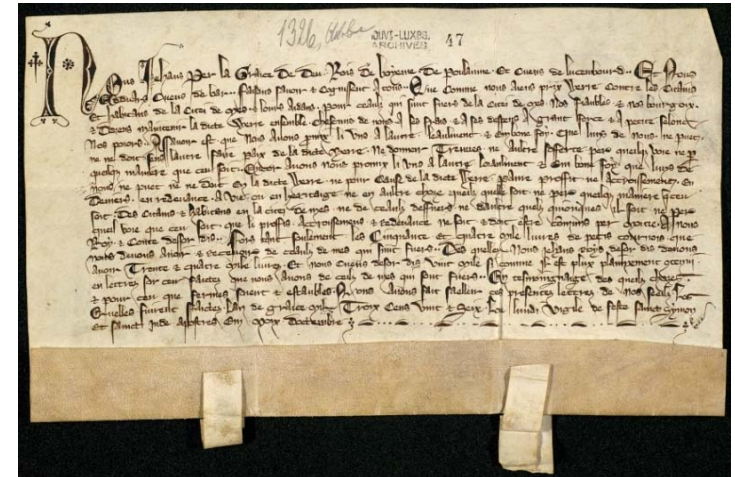


La paix des harengs

Metz ville libre, riche, excite la jalousie,
Assiégée par Jean et trois seigneurs avides.
Brisée, rompue, Metz signe la charte de la paix
Et se console avec de délicats harengs, bien frais !

Den Hierkefridden

*Dei houfreg Stad Metz, dei hätten se gären,
De Jang an dräi aner geiereng Hären.
Si belageren d'Metzer, bis dei ënnerschreiwien.
A sech den lerges mat frësches Hierke verdreiwien.*



La guerre de Metz ou guerre des Quatre Seigneurs (1324-27) est caractéristique de ces luttes d'influences sur la frontière entre France et Empire. Les bourgeois de Metz ont prêté des sommes considérables à Jean de Bohême, Baudouin archevêque de Trèves, Edouard 1er comte de Bar et à Ferry IV duc de Lorraine. Afin d'effacer leurs dettes, ils assiègent la ville. Après une longue résistance, Metz cède. Elle est pillée. Pour les négociations de paix, les Quatre Seigneurs rencontrent les messois attablés dégustant des harengs frais, mets précieux et d'autant plus rare en la circonstance.

© Corinne Kohl-Crouzet

ANLux, Trésor des chartes, A-X-2-41



FRANCE - Metz - Tour des Allemands - Parchemin portant le sceau des Quatre Seigneurs

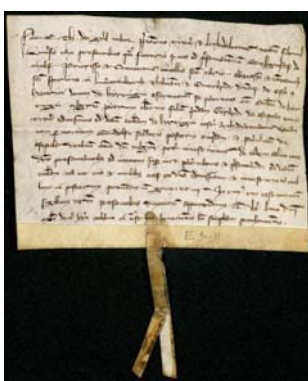
© Iva Mrazkova

Les sources historiques exposées

Paris, 28.05.1292

Vidimus de Philippe le Bel, roi de France d'un acte d'avril 1292 par lequel Marie, reine de France, Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, Robert, duc de Bourgogne, et d'autres comtes font savoir à tous que Jean, duc de Brabant et de Limbourg, en vue du mariage projeté entre sa fille Marguerite et Henri, comte de Luxembourg, a pris l'engagement de verser au dit comte de Luxembourg une dot de 33.000 livres de petits tournois.

Copie de cartulaire de 1546 (ANLux, Cartulaires et livres de fiefs A-X-44 f. 25)



04.08.1278

Theoderic, grand-prévôt et archidiacre de Trèves, admet Pierre d'Aspelt, fils de feu Gérard d'Aspelt, à la cure de Bertrange. A la demande de ce dernier, Paulin d'Aspelt, son oncle, est nommé à sa place à Bertrange.

Original sur parchemin, reste la queue de parchemin avec des traces de sceau (ANLux, Abbaye de Marienthal, A-XXXIX n° 154 - 04.08.1278).

Crémone, 15.05.1311

Marguerite, reine de Romains, désirant que sa fille Marie reste comme religieuse dans le couvent de Marienthal, lui assigne sur ses biens patrimoniaux du Brabant la somme annuelle de 200 livres petits tournois.

Original sur parchemin, fragment du sceau de majesté de Marguerite, reine des Romains (ANLux, Abbaye de Marienthal, A-XXXIX n° 300 - 15.05.1311).



03.07.1330

Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg reconnaît devoir 1362 livres de petits tournois à Waléran de Chêne, son chambellan, et lui engage pour cette somme la châtellenie de Bologne. Fait en présence des conseillers du roi : Arnould, seigneur de Larochette, Arnould, seigneur de Pittange, Jean, seigneur de Berwart et Arnould, prévôt d'Arlon.

Original sur parchemin, sceaux tombés (ANLux, Fonds Culembourg, A-LXIII - 03.07.1330).

27.10.1326

Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, et Edouard, comte de Bar, alliés contre la ville de Metz, s'engagent mutuellement à ne pas conclure de paix séparée. Le butin sera partagé à moitié, à l'exception des 54000 petits tournois reçus de ceux, qui ont fuit Metz. De cette somme d'argent le roi de Bohême en reçoit 34000 livres et le comte de Bar 20000 livres.

Original sur parchemin, sceaux tombés (ANLux, Trésor des chartes, A-X-2-41).



Luxembourg, 05.1336

Vidimus des gentils hommes et les villes du duché de Luxembourg de mai 1336 certifiant le contrat de mariage conçu au mois de décembre 1334 au bois de Vincennes entre Jean, roi de Bohême, et Béatrice de Bourbon, fille de Louis de Bourbon, grand chambrier de France, en présence du roi de France Philippe VI de Valois.

Copie sur parchemin (ANLux, Trésor des chartes, A-X-4-67).

Arlon, 01.09.1337

Thierry de Looz, comte de Chiny, fait savoir que dès que Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, lui aura payé 40 000 royaux d'or sur le prix de vente des prévôtés d'Ivoix et de Virton, il se rendra en personne, dans les quinze jours, après en avoir été requis en personne par le roi, dans le comté de Chiny pour exposer aux officiers et habitants des dites deux prévôtés les conditions auxquelles cette transaction s'est effectuée entre le roi et lui, et pour les inviter à reconnaître le roi, en sa qualité de comte de Luxembourg, pour leur seigneur légitime.

Original sur parchemin, sceau de Thierry de Looz pendant à double queue de parchemin (ANLux, Trésor des chartes, A-X-4-69)



Luxembourg, 20.10.1340

Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, fonde dans la ville de Luxembourg une foire, qui commence la veille du jour de la Saint-Barthélemy et qui dure 8 jours. Il accord des privilèges aux marchands pour la durée de la foire.

Original sur parchemin, fragment du sceau équestre de Jean, roi de Bohême (Archives de la Ville de Luxembourg, LU I 30_281).

Avignon, 28.04.1346

Bulle du pape Clément VI, qui accorde des indulgences aux croyants qui prient pendant les journées du seigneur, de Notre-Dame et du Saint-Esprit dans le couvent dédié à Sainte-Claire à Echternach, fondé récemment par Jean, roi de Bohême.

Original sur parchemin, bulle papale de Clément VI (ANLux, Abbaye de Ste-Claire, A-XXVIII – 28.04.1346)



Metz, 13.03.1354

Charles IV, empereur des Romains, érige le comté de Luxembourg en duché en faveur de son frère Wenceslas; il le nomme en même temps grand écuyer de l'empire et grand échanson.

Original sur parchemin, lacs de soie rouge et or; sceau manquant (ANLux, Trésor des chartes, A-X-5-86)

Les Archives nationales de Luxembourg

Les Archives nationales constituent la mémoire du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que de la société luxembourgeoise. En effet, les sources historiques y conservées témoignent du passé politique, religieux, culturel, social et économique du Luxembourg. Elles constituent une des plus grandes richesses du patrimoine national et permettent de reconstituer et de mieux comprendre l'histoire du Grand-Duché.

Les Archives nationales font partie des instituts culturels de l'Etat et sont placées sous la tutelle officielle du Ministère de la Culture.



© ANLux

Leur mission

Selon la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat, « les Archives nationales ont pour mission de réunir tous les documents d'intérêt historique national leur soumis. Elles classent, inventorient et conservent les archives publiques en vue de leur utilisation à des fins historiques et administratives».

Ainsi, les Archives nationales conservent

- des archives publiques, comme les archives des ministères et des administrations publiques. Par ce biais, les Archives nationales jouent un rôle d'information indispensable au maintien de la transparence administrative de l'État.
- des archives privées, comme des archives d'individus, reflétant leurs activités familiales et associatives, leurs occupations civiques, sociales et commerciales ; ou encore des archives d'entreprises, d'associations ou autres organisations.

De plus, les Archives nationales conseillent les administrations de l'Etat et des communes ainsi que les organismes privés qui en font la demande sur la conservation et le classement de leurs archives.

Contrairement aux Archives nationales, la Bibliothèque nationale est la « gardienne du patrimoine imprimé luxembourgeois », cette dernière collectionne et conserve donc les documents qui dès leur création étaient destinés à être publiés.

Afin de permettre au public de faire valoir son droit à l'information, les Archives nationales sont ouvertes à chaque individu qui désire consulter les sources historiques originales. Ces fonds d'archives sont pleinement accessibles sur simple présentation d'une carte de lecteur gratuite et dans le respect du règlement grand-ducal du 15 janvier 2001 définissant les contraintes de leur consultabilité.

Quelques données supplémentaires sur les Archives nationales

Directrice :	Madame Josée Kirps
Nombre de personnes travaillant aux Archives nationales :	27 personnes
Lieux de conservation des archives :	<ul style="list-style-type: none">- Ancienne caserne de la Compagnie luxembourgeoise des Volontaires au Plateau du Saint-Esprit- Parking souterrain du Saint-Esprit- Souterrains de l'Hôtel des Postes à Luxembourg-Gare
Volume des sources historiques conservées :	50km d'archives linéaires
Nombre de microfilms conservés :	12 000 microfilms
Bibliothèque spécialisée :	30 000 volumes
Document le plus ancien :	Charte datée de 762 conservée dans le fonds de l'abbaye d'Echternach
Nombre de lecteurs par an :	4 200 lecteurs

Informations pratiques :

Heures d'ouverture des Archives nationales :

Du lundi au vendredi

9:00 - 11:45

13:00 - 17:45 hrs

Samedi

9:00 - 11:45 hrs

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à

M. Romain Schroeder

Relations publiques & Service éducatif

Archives nationales de Luxembourg

Boîte postale 6

L-2010 Luxembourg

Tel: (+352) 247 8 66 92

Fax: (+352) 47 46 92

www.anlux.lu